



FINANCIERE
de TUBIZE

RAPPORT SEMESTRIEL

30 juin
2025

Rapport de gestion intermédiaire du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le premier semestre de l'exercice 2025 et de rendre compte de notre gestion de la Financière de Tubize (la 'Société').

1. Evènements importants

1.1. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2025

Dividendes – La Financière de Tubize a encaissé le dividende afférent à l'exercice 2024 distribué par UCB (€ 98,1 millions) et a payé à ses actionnaires son propre dividende afférent à l'exercice 2024 (€ 46,3 millions), sur la base d'un dividende brut de € 1,04 par action, en croissance de 7,22% par rapport à l'an dernier.

Dettes – Au premier semestre 2025, suite à l'encaissement du dividende d'UCB, la Société a pu rembourser la totalité de sa dette, qui s'élevait à € 41,3 millions au 31 décembre 2024.

Acquisitions de titres UCB – La Société a acquis 24.487 titres UCB au premier semestre 2025, au cours moyen de € 178,27 et pour un montant total de € 4,37 millions, amenant sa participation dans UCB de 36.27% au 31 décembre 2024 à 36.28% au 30 juin 2025.

1.2. IMPACT DES SUITES DE LA SITUATION EN UKRAINE, ET AU MOYEN-ORIENT

Les suites de la situation en Ukraine et au Moyen-Orient n'ont pas eu d'impact significatif sur les activités de la Société et sur ses états financiers durant le 1^{er} semestre 2025. La Société est, en effet, une mono holding ayant pour seul investissement une participation dans UCB et n'a donc aucune activité commerciale ou industrielle. La Société reste attentive aux développements liés à ces événements pour évaluer tout impact financier éventuel sur la Société et/ou sur les résultats d'UCB. Il convient à cet égard de se reporter au contenu du rapport semestriel d'UCB.

1.3. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS AU 30 JUIN 2025 (NON AUDITÉS)

Bilan résumé

Actif	Notes	30-06-25	31-12-24
Actifs immobilisés		1.932.554.115	1.928.189.320
Immobilisations corporelles		1.686	2.115
Autres immobilisations corporelles		1.686	2.115
Immobilisations financières	1.3	1.932.552.429	1.928.187.205
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		1.932.552.429	1.928.187.205
Actifs circulants		3.790.777	1.492.305
Créances à un an au plus		7.399	8.607
Autres créances		7.399	8.607
Placements de trésorerie	1.5.1.	-	-
Autres placements		-	-
Valeurs disponibles		3.703.279	1.429.100
Comptes de régularisation		80.099	54.598
Total de l'actif		1.936.344.892	1.929.681.625

Passif	Notes	30-06-25	31-12-24
Capitaux propres	1.3	1.935.977.873	1.840.405.526
Capital		236.224.992	236.224.992
Capital souscrit		235.000.000	235.000.000
Prime d'émission		1.224.992	1.224.992
Réserves		1.469.129.708	1.469.129.708
Réserve légale		23.500.000	23.500.000
Réserves indisponibles		-	-
Réserves disponibles		1.445.629.708	1.445.629.708
Bénéfice reporté / à reporter		230.623.173	135.050.826
Dettes		367.019	89.276.099
Dettes à un an au plus		257.254	88.109.477
Dettes financières	1.5.2.	-	41.300.000
Dettes commerciales		250.361	510.155
Dettes fiscales, salariales & sociales		-	-
Autres dettes		6.893	46.299.322
Comptes de régularisation		109.765	1.166.622
Total du passif		1.936.344.892	1.929.681.625

Participation dans UCB

La Société a acquis 24.487 titres UCB au 1^{er} semestre 2025, amenant sa participation dans le capital d'UCB de 36,27% au 31 décembre 2024 à 36,28% au 30 juin 2025. La participation dans le capital d'UCB est reprise au bilan à sa valeur d'acquisition pour un montant de € 1.932.552k au 30 juin 2025 contre € 1.928.187k au 31 décembre 2024, soit une valeur d'acquisition moyenne de € 27,39 par action au 30 juin 2025 (€27,34 au 31 décembre 2024). Le cours de bourse de l'action UCB au 30 juin 2025 s'élevait à € 166,95 (€ 192,20 au 31 décembre 2024).

Capitaux propres

Les capitaux propres passent de € 1.840.406k au 31 décembre 2024, à €1.935.978k au 30 juin 2025. Cette augmentation provient exclusivement du résultat de l'exercice (€ 95.572k).

La capitalisation boursière de la Financière de Tubize se situe à € 5.920.176k au 30 juin 2025 (44.512.598 actions à € 133) contre € 6.329.691k au 31 décembre 2024 (44.512.598 actions à € 142,2).

Le ratio de solvabilité (fonds propres en pourcentage du total de l'actif) a augmenté de 95,4% au 31 décembre 2024, à 99,98% au 30 juin 2025.

Emprunts bancaires

L'endettement bancaire, qui s'élevait à € 41.300k au 31 décembre 2024, a été totalement remboursé au cours du 1^{er} semestre 2025. L'évolution des lignes confirmées et de leurs utilisations au cours du 1^{er} semestre 2025 est reprise dans la note 1.5.2 relative aux emprunts bancaires. La Société dispose de lignes de crédit d'un montant total de € 350 millions non utilisés au 30 juin 2025.

Compte de résultats résumé

Comptes de résultats	Notes	30-06-25	30-06-24
Coût des ventes et prestations		1.261.894	878.572
Services et biens divers	1.5.4.	1.260.966	878.060
Amortissements		429	32
Autres charges d'exploitation		499	480
Charges d'exploitation non récurrentes		-	-
Bénéfice / Perte d'exploitation		(1.261.894)	(878.572)
Produits financiers		98.083.474	95.897.264
Produits des immobilisations financières		98.082.480	95.859.249
Autres produits financiers		-	24.758
Produits financiers non récurrents		994	13.257
Charges financières		1.249.233	2.073.169
Charges des dettes	1.5.2.	1.198.715	2.064.669
Autres charges financières		50.518	8.500
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		95.572.347	92.945.523
Impôts sur le résultat	1.5.3.	-	7.397
Bénéfice (Perte) de l'exercice		95.572.347	92.938.126
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		95.572.347	92.938.126

Les frais généraux passent de € 879k au 1^{er} semestre 2024 à € 1.262k au 1^{er} semestre 2025. L'augmentation de € 383k s'explique essentiellement par le recours accru à des conseils extérieurs.

Le dividende perçu d'UCB en 2025 afférent à l'exercice 2024 s'élève à € 98,08 millions (dividende brut de € 1,39 par action) contre € 95,86 millions (€ 1,36 par action) l'exercice précédent.

Les charges des dettes passent de € 2.065k au 1^{er} semestre 2024 à € 1.199k au 1^{er} semestre 2025, soit une diminution de € 866k. Cette diminution est principalement liée au remboursement de la dette en mai 2025. Le coût moyen de l'endettement est passé de 4,88% en 2024 à 4,58% au 1^{er} semestre 2025 à la suite de la baisse des taux d'intérêt lors des nouveaux tirages fin 2024 et début 2025.

Après l'application de la déduction des RDT (Revenus Définitivement Taxés) qui bénéficient, depuis la loi du 25 décembre 2017, d'une exonération à 100%, la Société n'a pas de base taxable à l'impôt des sociétés.

Le bénéfice de l'exercice passe de € 92.938k au 1er semestre 2024 à € 95.572k au 1er semestre 2025, soit une augmentation de € 2.634k ou de 2,83%.

1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

€ 000	30-06-25	30-06-24
Rémunérations administrateurs & jetons de présence	(200)	(266)
Rémunération directeur et adjoint	(301)	(237)
Rémunération commissaire	(9)	(2)
Autres frais généraux	(1.000)	(301)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(1.510)	(806)
Dividendes reçus	98.082	95.859
Acquisition titres UCB	(4.382)	(1.044)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	93.700	94.815
Dividendes versés	(46.291)	(43.176)
Précompte mobilier payé	-	(7)
Intérêts et commissions net	(2.323)	(2.669)
Tirages sur avances à terme fixe	4.650	39.900
Remboursements sur avances à terme fixe	(45.950)	(88.100)
Frais bancaires	(1)	(29)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(89.916)	(94.081)
Total des flux de trésorerie	2.274	(72)
Trésorerie et équivalents début de période	1.429	575
Trésorerie et équivalents fin de période	3.703	503

1.5. NOTES

1.5.1. Placements et valeurs disponibles

€ 000	30-06-25	31-12-24
Dépôt à vue	3.703	1.429
Dépôt à terme	-	-
Total	3.703	1.429

Les placements et valeurs disponibles comprennent les dépôts à vue qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

1.5.2. Emprunts bancaires

€ 000	30-06-25	31-12-24
Emprunts à taux flottant	-	(41.300)
Intérêts courus	-	(1.067)
Total		(42.367)

Les emprunts à taux flottant sont effectués sous la forme d'avances à terme fixe d'une durée de minimum 1 mois et de maximum 12 mois.

Situation des lignes de crédit

€ 000	30-06-25			31-12-24		
	LIGNES CONFIRMÉES	TIRAGES	LIGNES DISPONIBLES	LIGNES CONFIRMÉES	TIRAGES	LIGNES DISPONIBLES
BNP	200.000	-	200.000	200.000	6.000	194.000
Belfius	150.000	-	150.000	150.000	35.300	114.700
Total	350.000	-	350.000	350.000	41.300	308.700

La durée des deux lignes de crédit a été renégociée durant le 2ème semestre 2022 : la ligne de € 150 millions a une durée initiale de 5 ans prorogeable chaque année, indéfiniment, et celle de € 200 millions a une durée initiale de 5 ans prorogeable de 2 fois un an. Les tirages s'effectuent sous forme d'avances à court terme (entre 1 et 12 mois) et sont renouvelables. Au 30 juin 2025, les lignes de crédits n'étaient pas utilisées.

Sûretés

A la suite du remboursement de la dette, les actions mises en gage ont été libérées.

Engagements financiers

La Société doit respecter les engagements suivants:

- Les sûretés relatives aux lignes de crédit consistent en un nombre d'actions UCB dont la valeur boursière totale est supérieure à 150% de l'encours des tirages.
- Les dettes financières ne peuvent pas dépasser 30% de la valeur boursière de la participation dans UCB.

Charges des dettes

€ 000	30-06-25	30-06-24
Charges d'intérêts	(719)	(1.633)
Commissions de réservation	(480)	(432)
Total	(1.199)	(2.065)

Les charges d'intérêts sur emprunts bancaires passent de € 1.633k au 1^{er} semestre 2024 à € 719k au 1^{er} semestre 2025 compte tenu de la réduction de la dette.

Les commissions de réservation sur la partie non utilisée des lignes de crédit confirmées se sont élevées à € 480k au 1^{er} semestre 2025 (€ 432k au 1^{er} semestre 2024). La commission de réservation s'élève à 0,30 % tant en 2025 qu'en 2024.

1.5.3. Impôts sur le résultat

Relation entre la charge d'impôts et le bénéfice comptable

€ 000	30-06-25	30-06-24
Bénéfice avant impôts	95.572	92.946
Taux d'imposition applicable	25,00%	25,00%
Impôts théoriques	23.893	23.236
Impact Dividendes non imposables (Régime RDT)	23.893	23.236
Précompte mobilier retenu à la source	-	7
Impôts comptabilisés	-	7

1.5.4. Frais généraux

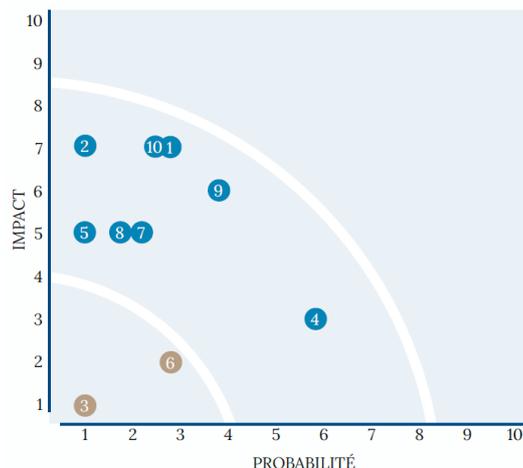
€ 000	30-06-25	30-06-24
Rémunérations des administrateurs	185	203
Jetons de présence	31	39
Rémunération du directeur et adjoint	278	269
Rémunération du commissaire	9	11
Prestataires de services	758	356
- Comptabilité	45	37
- Conseils (juridiques, fiscaux, financiers)	370	77
- Honoraires de recrutement	85	-
- Agent payeur	23	21
- Communication	24	59
- Euronext	54	34
- Euroclear	9	9
- FSMA	43	40
- Publicités financières	41	20
- Assurances	23	23
- Frais divers (IT, logiciels, traduction, cotisations, déplacements, fournitures de bureau, ...)	34	36
- Dons	6	-
Total	1.261	879

1.5.5. Dividende

En mai 2025, la Société a encaissé le dividende afférent à l'exercice 2024 distribué par UCB (€ 98.082k) et a payé son propre dividende afférent à l'exercice 2024 (€ 46.293k).

2. Principaux risques et mesures de prévention

1. **Risque de concentration** – Ce risque résulte de la dépendance de la société à ses investissements. Le seul investissement de la Financière de Tubize étant sa participation dans UCB, la Financière de Tubize sera attentive à tout élément qui pourrait contraindre UCB à revoir sa politique de dividende. Le conseil de la Financière de Tubize se maintient informé des activités et de la gestion d'UCB au travers de ses représentants au conseil d'administration et au comité d'audit d'UCB.
2. **Risque de marché** – La Financière de Tubize est exposée au risque de fluctuation du cours du titre UCB. Ce risque est inhérent à l'activité de la société, qui s'inscrit dans le cadre d'une participation à long terme dans UCB. Il est monitoré pour s'assurer du maintien des engagements financiers pris dans le cadre des lignes de crédit.
3. **Risque de liquidité** – Ce risque résulte de l'incapacité d'une société à faire face à ses engagements financiers. Afin d'honorer ses obligations et de maintenir la capacité financière nécessaire à la mise en place de sa politique d'investissement dans sa participation, la Financière de Tubize a négocié des lignes de crédit pour un montant total de € 350 millions. Ces lignes de crédit contiennent des engagements financiers, calculés deux fois par an, qui se situent largement dans les normes convenues avec les banquiers.
4. **Risque de taux d'intérêt** – Les fluctuations de taux d'intérêt peuvent avoir un effet sur les charges de la dette et le rendement de la trésorerie. La dette de la Financière de Tubize est levée à court terme (inférieure à un an) dans le cadre de ses lignes de crédit. Si la dette devait être levée à plus long terme, la Financière de Tubize pourrait mettre en place des instruments de couverture de cette dette. La trésorerie est placée à court terme et la Financière de Tubize exerce une veille permanente du marché afin de pouvoir s'adapter aux évolutions de contexte.
5. **Risque de contrepartie** Ce risque se manifeste quand une contrepartie bancaire manque à ses obligations dans le cadre d'opérations de dépôt, de couverture de risques financiers, d'opérations sur titres, et de tirages sur lignes de crédit, et amène de ce fait la Financière de Tubize à subir une perte financière. Les contreparties de la Financière de Tubize sont des banques belges avec une notation de « qualité moyenne supérieure ».
6. **Risque opérationnel** – Ce risque résulte de processus internes ou de systèmes qui seraient inadéquats ou défaillants, d'erreurs humaines ou encore d'événements extérieurs. La Société a mis en place des contrôles détaillés pour chaque processus significatif. Elle a défini une politique de sécurité de l'information qui fixe notamment les mesures de sécurité à prendre afin de minimiser le risque informatique et le « cyber-risque ». La Société n'a pas de personnel. La responsabilité des dirigeants est couverte par une police d'assurance.
7. **Risque juridique** – Ce type de risque est lié à l'évolution du droit (droit des sociétés, droit fiscal, etc.), qui peut entraîner une certaine insécurité juridique et des difficultés d'interprétation. A ce titre, le maintien du régime des RDT (Revenus Définitivement Taxés) est clé pour la performance financière de la société. Le conseil d'administration fait appel aux conseils de cabinets d'avocats spécialisés afin d'être au fait des évolutions du cadre législatif et réglementaire et d'émettre un avis d'expert sur tout sujet pertinent dans le cadre de la vie de la société.
8. **Risque de conformité** – Ce risque est associé à un non-respect de la réglementation. Le conseil d'administration fait régulièrement appel aux conseils d'experts en matières juridiques, fiscales et financières. La Société a élaboré un Dealing Code qui détermine des règles de conduites détaillées visant à prévenir tout abus de marché. De plus, dans sa politique de sécurité de l'information, la société a défini les mesures mises en place pour préserver l'intégrité et le caractère confidentiel des données sensibles. Ces règles imposent certaines interdictions ainsi que des mesures préventives.



- 9. Risque de réputation** – Le risque de réputation, ou risque d'image, correspond à l'impact que peut avoir une erreur de gestion sur l'image de la Société. La Société a mis en place une gouvernance d'entreprise comportant une gestion anticipative des risques, une écoute des parties prenantes et une communication transparente des évènements significatifs.
- 10. Risque de perte de l'affectio societatis** – Il s'agit du risque que l'adhésion des actionnaires de la société au projet UCB diminue au point d'affecter la stabilité de l'actionariat. Le pacte d'actionnaires est le garant de la cohésion de l'actionariat familial. Des échanges réguliers sont également entretenus avec les principaux actionnaires non familiaux. Enfin, la société veille à assurer un dividende attrayant et à communiquer de façon transparente sur la stratégie et la performance de l'entreprise, et ce à l'ensemble de ses actionnaires.

3. Evènements post clôture

Aucun évènement important n'est survenu après la clôture du premier semestre 2025.

4. Principales transactions entre parties liées

Les informations suivantes sont requises par l'arrêté royal du 14 novembre 2007 dans la mesure où elles peuvent, le cas échéant, avoir une incidence en cas de lancement d'une OPA sur la Société.

Structure de l'actionariat

La structure de l'actionariat de la Financière de Tubize telle qu'elle résulte (i) de la notification annuelle adressée conformément à l'article 74, §8 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux OPA, (ii) des notifications reçues par la Société en vertu de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, et (iii) des notifications effectuées en vertu du règlement relatif aux abus de marché par les dirigeants ou par des personnes étroitement liées à ceux-ci, et tenant compte de la répartition des droits de vote entre ceux détenus en concert et ceux détenus hors concert, se présente comme suit au 30 juin 2025 :

	EN CONCERT		HORS CONCERT		TOTAL	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	Nombre	%
FEJ SRL	8.525.014	19,15%	1.988.800	4,47%	10.513.814	23,62%
Daniel Janssen	5.881.677	13,21%	-	-	5.881.677	13,21%
Altaï Invest SA	4.969.795	11,16%	40.205	0,09%	5.010.000	11,26%
Barnfin SRL	3.915.579	8,80%	-	-	3.915.579	8,80%
Total des droits de vote détenus par les membres du concert	23.292.065	52,32%	2.029.005	4,56%	25.321.070	56,89%
Autres actionnaires	-	-	19.191.528	43,11%	19.191.528	43,11%
Total des droits de vote	23.292.065	52,29%	21.220.533	47,67%	44.512.598	100,00%

La SRL FEJ, Daniel Janssen, la SA Altaï Invest (contrôlée par Evelyn du Monceau), et la SRL Barnfin agissent de concert.

Les membres du concert et les membres de leur famille proche n'ont pas de relations directes ou indirectes avec la Société autres que celles résultant de leur qualité d'actionnaire ou, le cas échéant, d'une représentation au conseil d'administration.

5. Composition et mode de fonctionnement du conseil d'administration

Composition et présence

Conformément aux statuts, le conseil d'administration comprend au moins trois membres. L'assemblée générale fixe le nombre d'administrateurs.

Le conseil est à présent composé de neuf membres (sept représentants des actionnaires de référence et deux administrateurs indépendants).

Le conseil d'administration se réunit au minimum trois fois par an.

Le renouvellement de Nikita SRL, représentée par Cyril Janssen, comme administrateur a été confirmé à l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2025 pour une durée de 4 ans venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2029.

Le renouvellement de Praxis BV, représentée par Bruno Holthof, comme administrateur indépendant a été confirmée à l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2025 pour une durée de 4 ans venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2029.

La nomination de la société AlgoScient SARL, représentée par Cédric van Rijckevorsel, comme administrateur a été confirmée à l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2025 pour une durée de 4 ans venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2029.

Bruno Holthof est devenu président du conseil d'administration depuis le 25 avril 2025, succédant ainsi à Gaëtan Hannecart dont le mandat venait à échéance à l'assemblée générale du 25 avril 2025 et qui n'a pas souhaité se représenter.

Personnes responsables et déclaration du conseil d'administration

Personnes responsables

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AlgoScient SARL représentée par Cédric van Rijckevorsel	Membre
Bergendal & Co SRL représentée par Tanguy du Monceau	Membre
BLTB SRL représentée par Charles-Antoine Janssen	Membre
Eric Cornut	Membre
Evelyn du Monceau	Membre
Cynthia Favre d'Echallens	Membre
Sandrine Flory	Membre
Nikita SRL représentée par Cyril Janssen	Membre
Praxis BV représentée par Bruno Holthof	Président

PRÉSIDENT HONORAIRE

Daniel Janssen

COMMISSAIRE

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL représentée par Sébastien Jaspar.

GESTION JOURNALIÈRE

ENRE SRL représentée par Eric Nys.

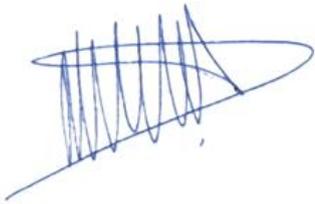
Déclaration du conseil d'administration

Nous déclarons qu'à notre connaissance:

- L'information financière intermédiaire résumée au 30 juin 2025 donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Financière de Tubize conformément aux normes comptables applicables.
- Le rapport de gestion intermédiaire contient un exposé fidèle sur les événements importants et les principales transactions entre parties liées qui ont eu lieu pendant le premier semestre de l'exercice en cours et sur leur incidence sur l'information financière intermédiaire résumée au 30 juin 2025, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les mois restants de l'exercice.

Bruxelles, le 1^{er} août 2025

Le conseil d'administration



Bruno Holthof,
Président du
conseil d'administration



Evelyn du Monceau,
Membre du
conseil d'administration

Rapport du commissaire au conseil d'administration de Financière de Tubize sur l'examen limité de l'information financière intermédiaire résumée pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025

Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité de l'information financière intermédiaire résumée ci-jointe, comprenant un bilan résumé de Financière de Tubize au 30 juin 2025, un compte de résultats résumé pour la période de six mois se terminant à cette date ainsi que des notes explicatives concernant ces comptes. L'établissement et la présentation de cette information financière intermédiaire résumée conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux obligations en matière d'informations périodiques incombant aux émetteurs de droit belge dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire résumée sur la base de notre examen limité.

Etendue de notre examen limité

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme internationale ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des responsables comptables et financiers ainsi qu'à mettre en œuvre des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué conformément aux Normes Internationales d'Audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait de relever. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments qui nous laissent à penser que l'information financière intermédiaire résumée ci-jointe n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux obligations en matière d'informations périodiques incombant aux émetteurs de droit belge dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé.

Bruxelles, 1 août 2025

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par Sébastien JASPAR*
Réviseur d'entreprises

*Agissant pour une société